



Présentation de la Commission Protection de l'Enfance

La réflexion et les travaux déjà réalisés par l'ANAS en protection de l'enfance (1), la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, notre représentation au Conseil National de Protection de l'Enfance ainsi que nos préoccupations rendaient nécessaires une réelle structuration de notre mobilisation et de notre réflexion sur ce thème afin de garder l'enfant et sa famille au centre de notre pratique et garantir un accès au droit pour tous.

C'est ainsi que la Commission Protection de l'Enfance de l'ANAS s'est fixé comme objectif principal de : « maintenir une veille active sur les conditions de prise en charge des mineurs et de leur famille, sur les réponses apportées par les institutions et sur les conditions d'exercice des professionnels. »

La commission est composée de onze adhérents à l'association dont deux administrateurs. Sa composition reflète la diversité des champs d'intervention de la protection de l'enfance et des dispositifs existants sur le territoire national.

Les objectifs opérationnels de cette commission, dont la création a été validée par la commission nationale de la vie associative (CNVA) en juin 2017, sont :

- Repérer les préoccupations du terrain.
- Organiser une réflexion
- être force d'actions et de propositions dans les instances de travail internationales, nationales et locales.

Notre participation à la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux des enfants en Protection de l'enfance ainsi que les avis et communiqués de la commission illustrent et rendent compte de notre expertise en la matière (2).

L'ANAS participe aux travaux du Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE) en siégeant aux commissions Formation en protection de l'enfance et Prévention et repérage précoce. L'objectif de la commission Formation en protection de l'enfance est de définir les grands axes stratégiques de la formation. L'objectif de la commission Prévention et repérage précoce est de faire évoluer les pratiques préventives face aux nouveaux enjeux de société.

Le CNPE a réalisé un premier rapport annuel pour le gouvernement, préconisant des orientations et des outils spécifiques (3).

1. https://www.anas.fr/Protection-de-l-enfance-l-ANAS-fait-5-propositions-d-ameliorations_a850.html
2. (http://www.anas.fr/Contribution-de-l-ANAS-a-la-demarche-de-consensus-sur-les-besoins-fondamentaux-de-l-enfant_a1046.html)
3. <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/rapport-d-activite-du-cnpe>